Agenda fiduciaire : tableau des déclarations à souscrire en juillet 1939

Objekttyp: **Index**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **19 (1939)**

Heft 6

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

AGENDA FIDUCIAIRE

Tableau des déclarations à souscrire en Juillet 1939

DATE	NATURE DES DÉCLARATIONS OU FORMALITÉS	SERVICE COMPÉTENT
Du 1er au 10	Versement des cotisations du second trimestre 1939 et dépôt des feuillets individuels des assurés avec un bordereau récapitulatif. (Formalités identiques pour les assurés âgés de plus de 60 ans.)	Service des Assurances sociales
Du 1er au 10	Pour les entreprises occupant plus de 100 assurés et ayant opté pour le paiement mensuel des cotisations. Paiement des cotisations de juin par le versement des cotisations du second trimestre 1939.	Service des Assurances sociales
Du 1er au 10	Pour les entreprises occupant plus de 100 assurés et ayant opté pour le paiement d'un acompte mensuel. Paiement du solde trimestriel.	Service des Assurances sociales
Du 1er au 10	Impôt sur les coupons des valeurs mobilières étrangères non abonnées et de fonds d'Etat étrangers (concerne les personnes qui font profession de recueillir, encaisser, payer, acheter ces coupons.	Bureau de l'Enregistrement
Du 1er au 10	Paiement par les entrepreneurs d'affichage ayant fait agréer la caution des droits de timbre exigibles sur les affiches apposées au cours du trimestre précédent.	Bureau de l'Enregistrement
Du 1er au 10	Taxe unique sur les charbons et sur les conserves alimentaires. Taxe à l'abatage (1).	Recette des Contributions indirectes (A Paris, Bureau du Chiffre d'Affaires)
Du 1er au 10	Pour les loueurs de bureaux meublés, dépôt au percepteur de l'état des locations pendant le mois précédent; avec versement à l'appui par chacun des locataires d'une somme égale à 25 p. 100 du prix de la location.	Perception
Du 1er au 10	Versement au percepteur du lieu du domicile par les employeurs débirentiers, etc... du montant de l'impôt retenu au cours du mois précédent sur les salaires, rentes ou revenus des professions non commerciales servis à des personnes domiciliées hors de la France ou n'y ayant pas d'installation permanente.	Perception
Du 1er au 10	Versement par les employeurs des retenues faites en juin au titre de la contribution exceptionnelle de 2 p. 100.	Perception
Du 1er au 10	Déclaration par les banques des coupons payés ou inscrits à un compte en juin 1939. Même obligation pour les sociétés faisant elles-mêmes le service de leurs titres.	Direction départementale des Contributions direct.
Du 10 au 15	Impôt sur les opérations de Bourse : concerne les banquiers, receveurs de rentes, agents de change, etc...	Bureau de l'Enregistrement
Du 1er au 20	Versement sur état des droits de timbre exigibles à raison des quittances délivrées en juin par : 1° Les Compagnies de chemin de fer et toutes autres entreprises concessionnaires d'un service public de transports; 2° Les Directeurs de théâtres et de tous autres établissements de spectacles ; 3° Les commerçants ou industriels autorisés à payer sur états.	Bureau de l'Enregistrement
Du 1er au 20	Déclaration trimestrielle pour la liquidation des taxes dues par les sociétés (timbre, transmission, transfert, impôt sur le revenu, intérêts d'emprunts et obligations, dividendes, intérêts de parts, prime de remboursement, rémunération des administrateurs.	Bureau de l'Enregistrement
Du 1er au 20	Versement des coupons, sommes, titres et toutes autres valeurs atteints par la prescription au profit de l'Etat.	Bureau de l'Enregistrement
Du 1er au 25	Taxe unique à la production de 9 p. 100 ou taxe sur le chiffre d'affaires de 3 p. 100. Paiement en ce qui concerne la taxe de 9 p. 100 sur le montant du mois précédent et en ce qui concerne la taxe de 3 p. 100 sur le montant des encaissements ou débits ou paiement des acomptes provisionnels.	Recette des Contributions indirectes (A Paris, Bureau du Chiffre d'Affaires).
Du 1er au 25	Taxe d'armement de 1 p. 100. Paiement de la taxe sur les recettes du mois de juin.	Recette des Contributions indirectes (A Paris, Bureau du Chiffre d'affaires).
Du 1er au 31	Contributions directes mises en recouvrement en juin 1939, paiement de la mensualité exigible.	Perception
Du 1er au 31	Déclaration relative à la taxe sur les bénéfices non distribués pour les sociétés dont les comptes ont été approuvés en juin.	Bureau du Contrôleur des Contributions directes.
Du 25 au 31	Impôt sur les opérations de Bourse : concerne les banquiers, receveurs de rentes, escompteurs, agents de change, etc...	Bureau de l'Enregistrement

(1) Toutefois, pour les redevables opérant dans les villes de plus de 100.000 habitants, le relevé est à fournir dans les dix jours suivant l'expiration de chaque quinzaine pour celle écoulée.

Tableau des déclarations à souscrire en Août 1939

DATE	NATURE DES DÉCLARATIONS OU FORMALITÉS	SERVICE COMPÉTENT
Du 1er au 10	Versement des cotisations des assurés congédiés ou partis au cours du mois de juillet et dépôt d'un duplicata de leur feuillet.	Assurances Sociales
Du 1er au 10	Pour les entreprises occupant plus de 100 assurés et ayant opté pour le paiement mensuel des cotisations, versement des cotisations de juillet.	Assurances Sociales
Du 1er au 10	Pour les entreprises occupant plus de 100 assurés et ayant opté pour le paiement d'un acompte mensuel; paiement de cet acompte.	Assurances Sociales
Du 1er au 10	Impôt sur les coupons des valeurs mobilières étrangères non abonnées et de fonds d'Etat étrangers (concerne les personnes qui font profession de recueillir, encaisser payer, acheter ces coupons).	Bureau de l'Enregistrement
Du 1er au 10	Taxe unique sur les charbons et sur les conserves alimentaires. Taxe à l'abatage (1).	Recette des Contributions indirectes (A Paris, Bureau du Chiffre d'Affaires.
Du 1er au 10	Pour les loueurs de bureaux meublés, dépôt au percepteur de l'état des locations pendant le mois précédent, avec versement à l'appui par chacun des locataires d'une somme égale à 25 p. 100 du prix de la location.	Perception
Du 1er au 10	Versement au percepteur du lieu du domicile par les employeurs, débirentiers, etc... du montant de l'impôt retenu au cours du mois précédent sur les salaires ,rentes ou revenus des professions non commerciales servis à des personnes domiciliées hors de la France ou n'y ayant pas d'installation permanente.	Perception
Du 1er au 10	Déclaration par les banques des coupons payés ou inscrits à un compte en juillet 1939. Même obligation pour les sociétés faisant elles-mêmes le service de leurs titres.	Direction départementale des Contributions Directes
Du 1er 10 au	Versement par les employeurs des retenues faites en juillet au titre de la contribution exceptionnelle de 2 p. 100.	Perception
Du 10 au 15	Impôt sur les opérations de Bourse : concerne les banquiers, receveurs de rentes, agents de change, etc...	Bureau de l'Enregistrement
Du 1er au 20	Versement sur état des droits de timbre exigibles à raison des quittances délivrées en juillet par : 1° les Compagnies de chemins de fer et toutes autres entreprises de transports, concessionnaires d'un service public; 2° Les directeurs de théâtres et de tous autres établissements de spectacles; 3° Les commerçants ou industriels autorisés à payer sur états.	Bureau de l'Enregistrement
Du 1er au 25	Taxe unique à la production de 9 p. 100 ou taxe sur le chiffre d'affaires de 3 p. 100. Paiement en ce qui concerne la taxe de 9 p. 100 sur le montant du mois précédent et en ce concerne la taxe de 3 p. 100 sur le montant des encaissements ou débits ou paiement des acomptes provisionnels.	Recette des Contributions indirectes (A Paris, Bureau du Chiffre d'Affaires)
Du 1er au 25	Taxe d'armement de 1 p. 100. Paiement de la taxe sur les recettes du mois de juillet.	Recette des Contributions indirectes (A Paris, Bureau du Chiffre d'Affaires)
Du 1er au 31	Contributions directes mises en recouvrement en juillet 1939 : paiement de la mensualité exigible.	Perception
Du 1er au 31	Déclaration relative à la taxe sur les bénéfices non distribués pour les sociétés dont les comptes ont été approuvés en juillet.	Bureau du Contrôleur des Contributions directes
Du 25 au 31	Impôt sur les opérations de Bourse : concerne les banquiers, receveurs de rentes, escompteurs, agents de change, etc...	Bureau l'Enregistrement

Tableau des déclarations à souscrire en Septembre 1939

DATE	NATURE DES DÉCLARATIONS OU FORMALITÉS	SERVICE COMPÉTENT
Du 1er au 10	Versement des cotisations des assurés congédiés ou partis au cours du mois d'août et dépôt d'un duplicata de leur feuillet.	Assurances Sociales
Du 1er au 10	Pour les entreprises occupant plus de 100 assurés et ayant opté pour le paiement mensuel des cotisations, versement des cotisations d'août.	Assurances Sociales
Du 1er au 10	Pour les entreprises occupant plus de 100 assurés et ayant opté pour le paiement d'un acompte mensuel : paiement de cet acompte.	Assurances Sociales
Du 1er au 10	Impôt sur les coupons des valeurs mobilières étrangères non abonnées et de fonds d'Etat étrangers (concerne les personnes qui font profession de recueillir, encaisser, payer, acheter ces coupons).	Bureau de l'Enregistrement
Du 1er au 10	Taxe unique sur les charbons et sur les conserves alimentaires. Taxe à l'abatage (1).	Recette des Contributions indirectes (A Paris, Bureau du Chiffre d'Affaires)
Du 1er au 10	Pour les loueurs de bureaux meublés, dépôt au percepteur de l'état des locations pendant le mois précédent, avec versement à l'appui par chacun des locataires d'une somme égale à 25 p. 100 du prix de la location.	Perception

(1) Toutefois, pour les redevables opérant dans les villes de plus de 100.000 habitants, le relevé est à fournir dans les dix jours suivant l'expiration de chaque quinzaine pour celle écoulée.

DATE	NATURE DES DÉCLARATIONS OU FORMALITÉS	SERVICE COMPÉTENT
Du 1er au 10	Versement au percepteur du lieu du domicile par les employeurs, débirentiers, etc., du montant de l'impôt retenu au cours du mois précédent sur les salaires, rentes ou revenus des professions non commerciales servis à des personnes domiciliées hors de la France ou n'y ayant pas d'installation permanente.	Perception
Du 1er au 10	Déclaration par les banques des coupons payés ou inscrits à un compte en août 1939. Même obligation pour les sociétés françaises faisant elles-mêmes le service de leurs titres.	Direction départementale des Contributions Directes.
Du 1er au 10	Versement par les employeurs des retenues faites en août au titre de la contribution exceptionnelle de 2 p. 100.	Perception
Du 10 au 15	Impôt sur les opérations de Bourses : concerne les banquiers, receveurs de rentes, agents de change , etc...	Bureau de l'Enregistrement
Du 1er au 20	Versement sur bordereau de la taxe sur les intérêts des créances, dépôts et cautionnements et compte courants inscrits au débit ou au crédit pendant le trimestre par : Les banquiers, sociétés de crédit et les commerçants autorisés à payer sur l'état par l'administration.	Bureau de l'Enregistrement
Du 1er au 20	Versement sur état des droits de timbre exigibles à raison des quittances délivrées en août par : 1° Les Compagnies de chemins de fer et toutes autres entreprises concessionnaires d'un service public de transport; Les directeurs de théâtres et de tous autres établissements de spectacles; 3° Les commerçants ou industriels autorisés à payer sur états.	Bureau de l'Enregistrement
Du 1er au 25	Taxe unique à la production de 9 p. 100 ou taxe sur le chiffre d'affaires de 3 p. 100. Paiement en ce qui concerne la taxe de 9 p. 100 sur le montant du mois précédent et en ce qui concerne la taxe de 3 p. 100 sur le montant des encaissements ou débits ou paiement des acomptes provisionnels.	Recette des Contributions indirectes (A Paris, Bureau du Chiffre d'Affaires)
Du 1er au 25	Taxe d'armement de 1 p. 100. Paiement de la taxe sur les recettes du mois d'août.	Recette des Contributions indirectes (A Paris, Bureau du Chiffre d'Affaires)
Du 1er au 30	Contributions directes mises en recouvrement en août 1939 : paiement de la mensualité exigible.	Perception
Du 1er au 30	Déclaration relative à la taxe sur les bénéfices non distribués pour les sociétés dont les comptes ont été approuvés en août.	Bureau du Contrôleur des Contributions directes.
Du 25 au 30	Impôt sur les opérations de Bourse : concerne les banquiers, receveurs de rentes, escompteurs, agents de change, etc...	Bureau de l'Enregistrement

Communiqué par la Société Fiduciaire de Contrôle et de Révision, 51, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

SOCIÉTÉ POUR L'INDUSTRIE CHIMIQUE A BALE

Usines à Saint-Fons, près Lyon

CIBA

COLORANTS

Pour toutes les applications de l'industrie

Spécialités : **Chlorantine lumière - Ciba et Cibanone - Cibacète - Néolane**

Agences et dépôts dans tous les centres industriels.

Le Gérant : F. GRISARD. Imprimé par l'Imprimerie Alençonnaise, Place Poulet-Malassis, Alençon (Orne), France